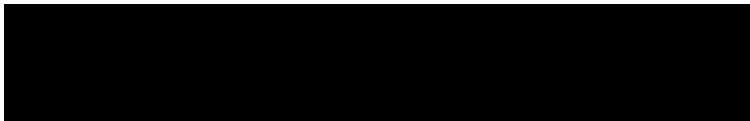


PAR COURRIEL

Québec, le 15 juillet 2020




,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 16 avril 2020 où vous souhaitez une copie des documents suivants :

Le nombre exact de responsables de services de garde en milieu familial reconnus par un bureau coordonnateur et non subventionnés, pour chaque bureau coordonnateur.

Vous trouverez ci-joint le document répondant à votre demande.

Nous vous rappelons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez sous pli une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, , nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

François Lemelin
Secrétaire général
Responsable ministériel de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j.

N/Réf. : 2020-2021-004